

Conseil municipal du lundi 3 octobre 2022

Compte-rendu

Assemblées

1 – Installation d'un conseiller municipal

Il s'agit d'une conseillère municipale de la majorité : Claire Karadjani qui n'a pas pu être présente.

Prise d'acte

<https://www.youtube.com/watch?v=IrTOunbdYCQ> 0:26-0:28

2 - Élections au SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne)

Election de la suppléante de Cécile Collet : Gabriela Reigada

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker n'ont pas pris part au vote.

<https://www.youtube.com/watch?v=IrTOunbdYCQ> : 0h28-0h30

Finances

3 - Apurement compte 1069 en vue du passage à la nomenclature M57

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable
Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=IrTOunbdYCQ> : 0h30-0h33

4 - Modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Suite à un écart de 881,60 euros entre le compte de gestion et le compte administratif

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker se sont abstenus.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 0h33-0h37

5 – Modification de deux autorisations de programme (AP) crédits de paiement (CP)

Rénovation de l'église

- Diminution du CP 2022 : -100 000 €, soit 100 000 € à inscrire

Etant donné que les études de maîtrise d'œuvre vont démarrer au deuxième semestre, les crédits de 2022 inscrit au moment de la création de l'AP/CP ne seront pas consommés entièrement. Il est donc proposé de réduire les crédits de 2022 de 100 000 euros.

- Augmentation du CP 2023 : +100 000 €, soit 800 000 € à inscrire

Les crédits non consommés en 2022 sont décalés à 2023. Le montant global de l'autorisation de programme n'évolue pas.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022
Montant global (AP)¹	1 300 000,00	1 300 000,00
CP 2022	200 000,00	100 000,00
CP 2023	700 000,00	800 000,00
CP 2024	400 000,00	400 000,00

¹Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Rénovation du Groupe scolaire des Ormeaux

- **Diminution du CP 2022 : -170 000 €, soit 130 000 € à inscrire**

Un marché de programmation va démarrer au deuxième semestre 2022 et les crédits prévus à l'occasion du budget primitif ne seront pas consommés en totalité. Il est donc proposé de réduire les crédits de 2022 de 170 000 euros.

- **Augmentation du CP 2023 : +170 000 €, soit 470 000 € à inscrire**

Les crédits non consommés en 2022 sont décalés à 2023. Le montant global de l'autorisation de programme n'évolue pas.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022
Montant global (AP)¹	12 000 000,00	12 000 000,00
CP 2022	300 000,00	130 000,00
CP 2023	300 000,00	470 000,00
CP 2024	4 000 000,00	4 000 000,00
CP 2025	4 000 000,00	4 000 000,00
CP 2026	3 400 000,00	3 400 000,00

¹Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 00h37 – 00h51

6 – Budget 2022 Ville : Décision modificative n°2

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, sonia Gouja Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker ont voté contre.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 00h51 – 1h24

7 – Convention CCAS

Report au prochain conseil municipal

DSTM

8 – Déclassement du volume 4 de l'immeuble sis 2 place du Général de Gaulle pour l'intégrer au domaine privé de la ville – autorisation de cession

Nous déplorant la cession à un prix bas et que la ville vende des logements sociaux, dont elle a besoin pour les habitants.

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker ont voté contre.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 1h24 – 1h41

9 – Déclassement par anticipation de l'ancien logement du DGS et du local commercial situé dans le volume 2 du 2 place du Général de Gaulle appartenant à la ville

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker ont voté contre.

Jean-Yves Sommier a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une délibération technico-juridique, et que cette délibération n'a pas été présentée en commission.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 1h41 – 1h53

10 – Présentation du rapport d'activité de la SPL Vallée Sud Aménagement pour l'exercice 2021

Prise d'acte

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 1h53 – 2h23

11 – Présentation du rapport d'activité de la SEM Sud Mobilité pour l'exercice 2021

Prise d'acte

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 2h23-2h38

12 – Entrée au capital de la SEM Vallée Sud Mobilités de la ville de Châtenay-Malabry

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker n'ont pas pris part au vote.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 2h39

13 – Conventions financières entre le SIPPEREC et la ville de Fontenay-aux-Roses relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 3h22

Vie associative

14 – Appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » session 2023

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 3h28

Éducation

15 – Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du plan Mercredi 2022-2025 et de la convention relative à leur mise en place

Il manque le volet financier du PEDT, demandé en commission le 22/09/2022.

Laurent Vastel a reproché à Astrid Brobecker de ne pas avoir été présente à la commission, ce qui est faux.

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 3h34

Ressources humaines

16 – Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville et l'Établissement Public Administratif (EPA) CCJL

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 4h25

17 – Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville et la ludothèque « le Manège à jouets »

Pour à l'unanimité

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 4h26

18 – Actualisation du tableau des emplois

Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker se sont abstenus, du fait de l'absence de transparence.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 4h27

Juridique

19 – Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

Soutien de la protection fonctionnelle de Laurant Vastel suite à la diffusion de courriels de nature diffamatoire à son encontre. En revanche, Gabriela Reigada a laissé entendre que l'opposition était responsable de ces courriels.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> : 4h28

Question sur la poste de la barrière de l'école du parc, non posée depuis la rentrée scolaire, par Maxime Messier

La question n'a pas pu être posée car Laurent Vastel a tout de suite indiqué que la barrière avait été posée le jour même.



Barrière installée ce jour

Tu l'avais pressenti 😳

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur la Croix Rouge

Le Maire a répondu qu'un local serait bientôt disponible, avenue Lombart ; nous nous doutons donc qu'il s'agit du local de l'imprimerie et que compte-tenu du projet immobilier indiqué (allant jusqu'au Gymnase Alain fournir), le bail risque d'être précaire.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur la petite enfance par Pauline Le Fur

Cette rentrée est marquée par le manque de places en crèches : gel de berceaux et fermeture de la crèche privée Pom de Reinette.

- Où en sont les recrutements pour les crèches municipales ?
- Comment expliquez-vous la fermeture de cette crèche de 45 berceaux ? et quelle suite allez-vous donner ?

Pour rappel je suis dans l'obligation de poser ces questions en conseil municipal car vous refusez de me convier aux 3 commissions d'attribution de places (seulement à une), alors que le règlement intérieur le prévoit.

Dans le même temps, un mode de garde alternatif, proposé par l'association l'éveil des lutins se trouve dans l'impossibilité de poursuivre son accueil permettant d'allier qualité pédagogique, préparation à la vie en groupe et bien-être au travail.

En effet, l'association a perdu le local qu'elle occupait suite au logement d'urgence d'une famille ukrainienne.

Pourrez-vous et dans quel délai leur proposer une solution convenable ?

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur la majorité constructive par Pauline Le Fur

Depuis la rentrée scolaire je vous ai écrit plusieurs fois afin d'obtenir des informations qui concernent l'ensemble des Fontenaisien.ne.s, dans mon rôle d'élue de l'opposition.

En voici la liste

- Le 8 aout à Monsieur Le Rouzes pour lui faire part des inquiétudes du côté des agents de la banque postale et de l'absence de réponse à leurs sollicitations de la part de la mairie
- Le 5 septembre à vous Monsieur le Maire au sujet de la fermeture de la vestiboutique
- Le 7 septembre toujours à vous Monsieur le Maire au sujet d'une visite de la cuisine centrale effectuée par les parents d'élèves et que nous attendons toujours en tant qu'élus de l'opposition

Devant votre absence de réponses je me suis abstenue de vous écrire à propos de la sobriété énergétiques et de vos engagements sur ce sujet, de même que sur l'invasion de moustiques que nous avons vécue cet été.

De plus, au conseil municipal du 4 avril dernier, vous avez levé la séance avant que des réponses ne soient apportées à nos trois questions :

- Les stationnements pour véhicules électriques occupés par des véhicules thermiques
- Les conditions de transfert des agents à VSGP
- Les coûts des journées d'élection de 2022

Vous appelez souvent à une « opposition constructive », aujourd'hui je vous appelle à une « majorité constructive ». Allez-vous répondre à l'ensemble de ces questions comme le veulent les principes de transparence qu'implique notre démocratie ?

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur l'association Jeunes dans la Cité par Jean-Yves Sommier

Nous sommes au début d'une crise économique majeure et nous devons être attentifs au bon fonctionnement de tous les leviers permettant d'accompagner au mieux les personnes en difficultés. Le CCAS participe avec efficacité à cet accompagnement en fonction des moyens qui lui sont alloués. L'association Jeunes Dans La Cité (JDLC) effectue également un important travail de terrain et elle est un maillon essentiel auprès des jeunes de 11 à 25 ans.

Le département des Hauts de Seine soutient financièrement cette association de façon très significative ce qui permet à ses éducateurs spécialisés d'intervenir en proximité, en lien avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Cette association a connu quelques difficultés tant dans son organisation que dans son fonctionnement.

Nous avons appris l'arrivée récente d'une nouvelle directrice ainsi que l'élection d'un président occasionnant la modification de son conseil d'administration.

Dans ce contexte, vous auriez souhaité un recentrage de l'activité de cette association vers son volet prévention, important pour les actions à conduire, en particulier dans les quartiers qui souffrent et vont encore plus souffrir de la crise économique.

Toutefois, cette association menait également, avec réussite, des opérations de réinsertion. Celles-ci seraient en voie d'être abandonnées. Ainsi en est-il notamment de l'action « Jeunes dans le cycle » or de nombreux vélos sont en attente de remise en état.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous indiquer comment l'activité réinsertion sera poursuivie car totalement complémentaire du volet prévention.

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur la sobriété énergétique présenté par Gilles Mergy

Dans ce contexte général, nous aurions souhaité connaître les orientations prévues par la municipalité (le cas échéant en lien avec VSGP) notamment sur les points suivants :

- éclairage public et éclairage des bâtiments publics : quelles mesures d'économie sont envisagées ?
- Panneaux publicitaires lumineux : quand seront ils supprimés ?
- Mobilisation du personnel communal: est-il prévu de désigner des responsables sobriété ? de mener des actions de formation à l'éco-conduite ?
- Température de consigne dans les bâtiments publics et dans les équipements sportifs : quelles mesures sont envisagées ? Intérêt éventuel d'un arrêt du chauffage le we ? Est il prévu de généraliser le télétravail le vendredi (hors services en lien avec le public) ?

- Isolation thermique : quel programme de rénovation lourde est il prévu sur notre patrimoine ? Disposons nous de compteurs permettant de suivre la consommation de tous nos bâtiments ?
- Accompagnement des Fontenaisiens en détresse énergétique : est il envisage de mobiliser le CCAS? Quel appui est il prévu vis à vis des fournisseurs d'énergie ou des bailleurs sociaux qui envoient des rappels de charge de plusieurs centaines d'euros correspondant en fait à un treizième mois de loyer ?

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Question sur l'appel à manifestation d'intérêt général

<https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ>

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil d'école de l'école J.MACE, il a été indiqué que la commune de Fontenay-aux-Roses allait répondre à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du plan d'investissement d'avenir consistant à mettre en place un accompagnement renforcé pour les élèves en difficulté avec un dédoublement de classe.

Dans l'absolu, on ne peut être que favorable à cette mesure jugée en effet indispensable par les enseignants pour mieux accompagner les élèves en difficultés.

Là où le bât blesse malheureusement, c'est qu'il serait envisagé de confier en alternance hebdomadaire chaque moitié de classe à du personnel périscolaire.

Il s'agirait alors à la fois :

- d'une rupture profonde de tous les principes d'égalité des usagers du service public ;
- d'une marque de mépris vis à vis des élèves en difficultés et de leurs familles en leur fournissant une éducation au rabais.

En effet, nonobstant les qualités professionnelles des agents du périscolaire qui seraient mis en face à face pédagogique avec des élèves, ce n'est pas ni leur métier ni leur rôle.

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir préciser la teneur exacte de votre projet « pédagogique » et de nous communiquer la copie de votre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du plan d'investissement d'avenir porté par le Ministère de l'Education nationale.

Gilles Mergy

Questions sur les nuisances sur l'espace public et les solutions, présentée par

Astrid Brobecker

Sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> à 4:23

Vœu sur le prix de l'énergie présenté par Astrid Brobecker

Depuis de longs mois maintenant, les prix de l'énergie connaissent une inflation importante, accentuée depuis fin février avec la guerre en Ukraine. Si le gouvernement a bloqué le prix du gaz – dispositif renouvelé jusqu'au 31 décembre, la facture reste difficile à supporter pour les ménages, en particulier les plus modestes.

Par exemple, pour les locataires d'Hauts-de-Seine Habitat, cela fait une augmentation des provisions des charges à compter du 1er juillet 2022 allant d'un surcout mensuel minimum de 14 euros avec un maximum de 203 euros.

Pour accompagner les habitants face à cette explosion des charges, le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande au vu du contexte économique et international, à augmenter le bouclier fiscal et à le maintenir jusqu'à la fin de la période de chauffe c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2023 (et non le 1^{er} janvier 2023) ainsi qu'une baisse de la TVA de 20% à 5,5% sur la consommation du chauffage au gaz.

Sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=lrTOunbdYCQ> à 4:45:45

Le prochain conseil municipal est fixé au 12 décembre 2022 à 19h30, en présentiel ou sur youtube.